

LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND

LOBBYS AU PARLEMENT



L'ÉDITO *par Charlotte Culine*

Après la réélection de la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen le 18 juillet dernier, c'est au tour des commissaires européens, l'équivalent de nos ministres nationaux, d'être nommés en ce mois de septembre 2024. Pourquoi décider alors de remettre le sujet de la corruption et des lobbys sur la table ?

Parce que nous repartons pour un mandat de cinq ans et que les politiques de l'Union nous influencent tous et toutes. Quels sont les dessous de ces politiques ?

Qui influence qui et comment ? Quels sont les risques de débordement du système légal de lobbying ? Et surtout, pourquoi les groupements d'intérêts dépensent-ils autant d'argent pour influencer des instances que la population ignore la majorité de l'année ?

On vous explique tout dans ce numéro dédié à toutes les formes d'influence : le lobbying réglementé, l'action citoyenne, les mesures anti-corruption et les à-côtés des tables rondes de réunion.

la

N°0

L'À PROPOS

P.2-3-4

**AVEC YVES
FRÉMION :
LOBBIES ET
DÉMOCRATIE**

P.5

**LES CIBLES
DE L'UNION**

P.5-6

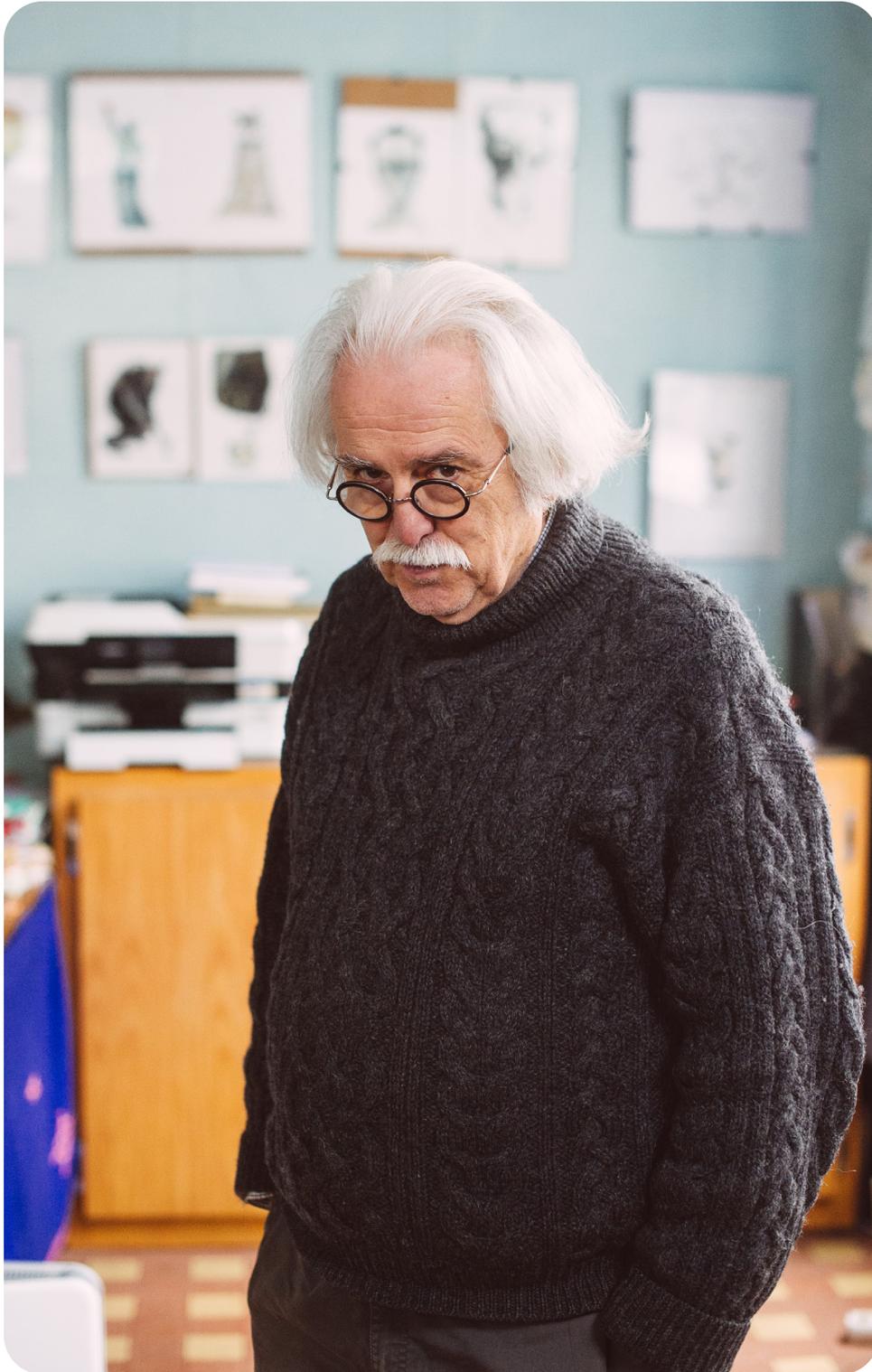
**APRÈS LE
QATARGATE :
UNE PANIQUE
CONSTRUC-
TIVE ?**

P.7

**POURQUOI
INFLUENCER
L'EUROPE ?**

site internet
consultable ici





*Ancien député européen :
Yves Frémion dans son atelier
du 20e arrondissement de Paris.
Photo : Louis Witter.*

Yves Frémion

est écrivain, critique de bande dessinée et homme politique français, il est aujourd'hui éditeur à Paris. Nous l'avons rencontré dans son atelier d'écriture, niché dans les montées de la colline de Belleville, dans le 20e arrondissement de Paris.

Élevé par son grand-père jardinier, il acquiert très tôt une certaine sensibilité au monde vivant et devient membre du parti écologiste Les Verts suite au projet de construction d'un barrage électrique menaçant la rivière et le hameau situé le long de sa maison dans l'Aveyron. Un an plus tard, il se présente aux élections européennes et devient député pour un mandat, de 1989 à 1994, à plus de 40 ans. Il affirme avoir dû "confronter ses idées à la réalité de la politique".

Mais Yves Frémion a surtout travaillé au niveau politique sur les questions culturelles. C'est juste avant son mandat que le traité de Maastricht de 1992 confère à l'Europe des compétences en matière culturelle qu'elle n'avait pas encore. C'était un secteur nouveau, intéressant pour l'homme se décrivant comme "un être éclectique, qui s'intéresse à beaucoup de choses".

Fondateur de la commission culture chez Les Verts en France, il intègre la commission traitant de culture, médias, jeunesse et sports au Parlement. Seul de sa commission à être vraiment issu de la culture il a pu se servir de compétences que les autres n'avaient pas et maîtrisait les spécificités du travail et du statut des artistes, l'ayant été lui-même.

De 1998 à 2010, il est élu conseiller régional en Île-de-France pour deux mandats. Candidat aux élections présidentielles de 2002, il obtient 8,20% des voix au premier tour.

Homme politique mais également homme de lettres, ancien pilier du magazine humoristique *Fluide Glacial*, ancien vice-président du Réseau Voltaire, il nous décrit comment il a pu jongler toute sa vie entre la satire et le sérieux : "dans la création artistique vous êtes un dictateur absolu sur votre œuvre. La politique, c'est exactement le contraire, vous devez travailler avec des gens que vous ne pouvez pas saquer".

(suite page 3)



Qui faut-il influencer pour changer les décisions de l'UE ?

Le lobbying désigne l'action d'une organisation pour défendre des intérêts financiers, politiques ou professionnels lors de l'élaboration des normes. Il peut être mené par une entreprise, une fédération professionnelle, une ONG ou encore un cabinet de conseil pour le compte d'un tiers. Il est encadré au niveau européen par le **registre de transparence** et le code de déontologie : les membres de la Commission ainsi que les députés y déclarent leurs rencontres et les lobbys y déclarent le budget dédié à leur activité d'influence.

Le lobbying est multiniveau. Lors de la négociation d'un texte européen, c'est la Commission qui propose une première version à partir de travaux d'experts et de concertations, pour que le Conseil de l'UE puis le Parlement européen négocient et modifient le texte. Les représentants d'intérêts disposent alors de nombreux points d'entrée : ils peuvent échanger avec les fonctionnaires de la Commission, les représentants des États, ou certains députés « clés » comme les représentants des partis ou le rapporteur du texte. Le rapporteur est stratégique puisqu'il participe aux **trilogues**, des instances de négociation opaques qui permettent d'aboutir à un consensus. Une fois adopté, le texte devra être « transposé » dans le droit de chaque État. C'est le moment où les ministères et les parlementaires - nationaux

cette fois - pourront être influencés. La multiplicité des strates permet aux acteurs nationaux de faire entendre - indirectement - leurs voix à Bruxelles. Les États peuvent aussi utiliser les lobbys pour connaître les positions d'autres acteurs et faire pression sur ces derniers. De même, l'expertise des lobbys permet, parfois, d'améliorer la cohérence des lois.

L'efficacité des lobbys dépend de trois facteurs. Premièrement, la **transparence** des négociations permet aux lobbys de connaître la teneur des échanges et d'adapter leur stratégie. Paradoxalement, c'est le manque d'information des citoyens qui permet parfois aux pouvoirs publics de neutraliser l'action d'influence : l'opacité du processus législatif place les lobbys face à des décisionnaires qui peuvent tenir un double langage. Deuxièmement, les lobbys sont plus puissants sur les textes **sectoriels**, plus précis, que sur les sujets transversaux. Troisièmement, les lobbys ont besoin de temps pour préparer leur argumentaire et organiser des rencontres. La **rapidité du processus de décision** impacte donc leur force de frappe.

On constate ainsi que la législation européenne sur le tabac peine à avancer. Il s'agit d'une politique spécifique, qui concerne un nombre restreint d'acteurs

très organisés. La procédure européenne est relativement transparente et se poursuit sur plusieurs années. A contrario, la négociation pour une imposition minimale et mondiale des entreprises a été menée par l'OCDE à huis clos. Bien que tous les secteurs soient concernés, les lobbys « de branche » se sont moins mobilisés. Ils ont d'ailleurs bénéficié de beaucoup moins de temps pour influencer l'échelon européen, qui n'a fait que valider le consensus pris à l'OCDE.

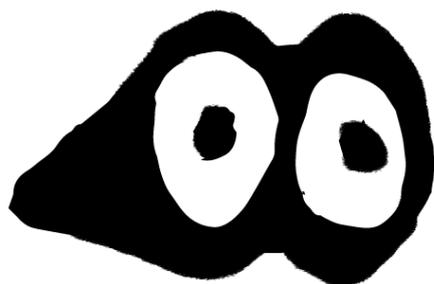
Si les pouvoirs publics restent suffisamment neutres pour écouter différents représentants d'intérêts et arbitrer en toute indépendance, le lobbying constitue donc un moyen légal d'influencer la décision politique. Il utilise des arguments rationnels pour convaincre, au sein d'un processus transparent. La corruption s'attaque pour sa part au décisionnaire et fait primer un intérêt sectoriel sur l'intérêt général, pour le bénéfice de la personne soudoyée. La distinction devient néanmoins plus floue lorsque les processus d'encadrement sont défaillants, comme souligné fin 2023 par le Médiateur européen au sujet des relations entre la Commission et l'industrie du tabac. *J.J*

LA LUTTE ANTI-CORRUPTION

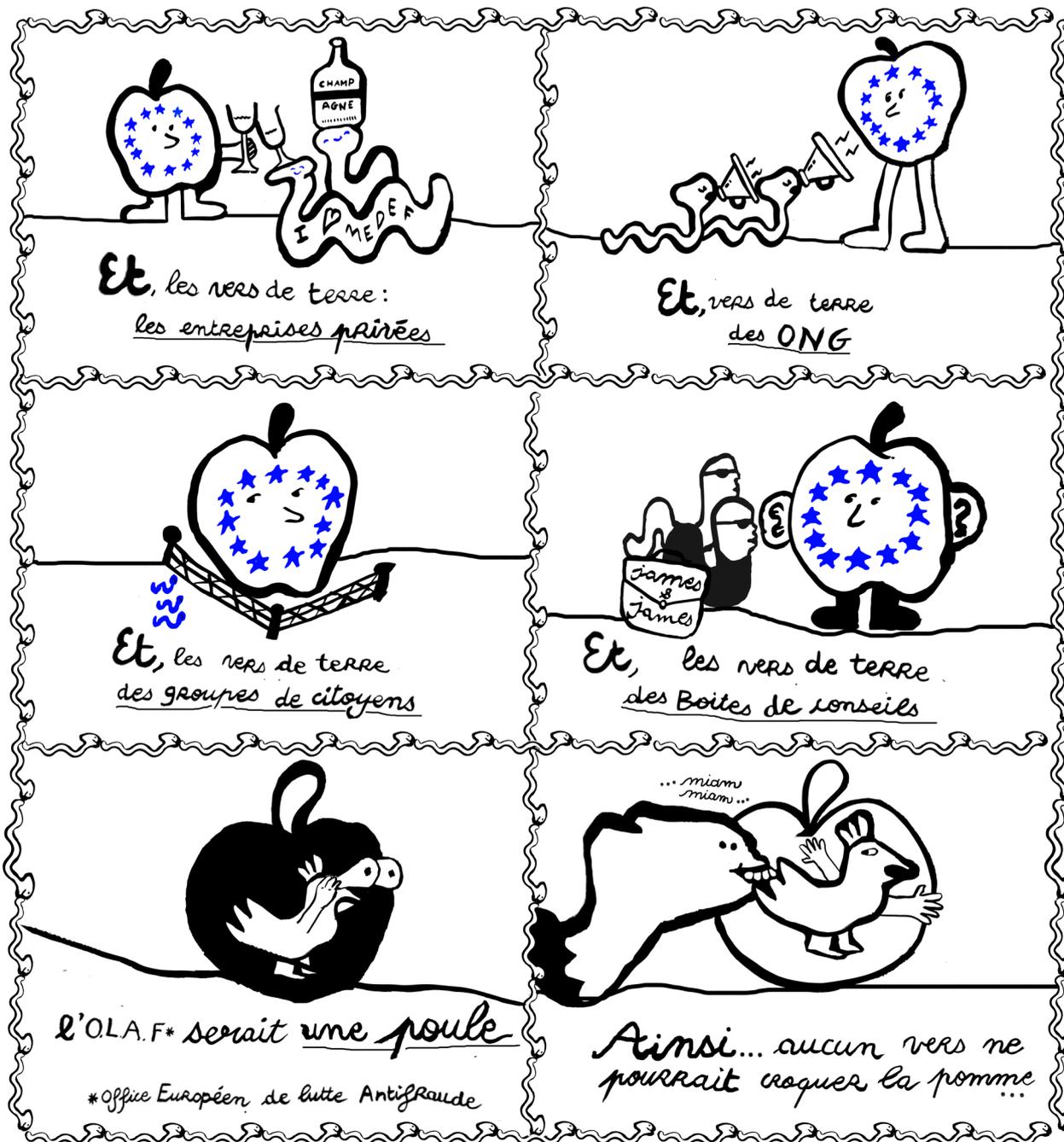
Après les affaires, les timides mesures anticorruption de l'Union

Après le scandale du Qatargate, l'Union européenne s'est dotée d'un certain nombre de mesures pour lutter contre la corruption. Un premier pas mais qui ne va pas assez loin selon plusieurs associations et chercheurs.

de Martin Delacoux (suite page 6)



Si l'Union Européenne était une pomme



Et, les vers de terre :
les entreprises privées

Et, vers de terre
des ONG

Et, les vers de terre
des groupes de citoyens

Et, les vers de terre
des Boites de conseils

l'OLA.F* serait une poule
*Office Européen de lutte Antifraude

Ainsi... aucun vers ne
pourrait croquer la pomme...

En quoi la stratégie lobbyiste influence-t-elle les décisions prises au Parlement mais aussi au Conseil régional ?

Dans une vraie démocratie, il y a des pressions de l'extérieur. Dans tous les domaines, il est normal que des citoyens s'organisent pour essayer d'éclairer les décideurs, c'est-à-dire les élus. On emploie souvent le mot lobby pour désigner ça. C'est un mot imprécis, en France on l'utilise toujours pour parler de choses néfastes mais Amnesty international ou Greenpeace sont des lobbys. Ils représentent des groupes de citoyens qui cherchent à éclairer en rencontrant les députés, les sénateurs... et c'est normal en démocratie. On a besoin que les gens s'organisent pour essayer de faire pression et que les décisions prises aillent dans le bon sens.

“ Dans une vraie démocratie, il y a des pressions de l'extérieur ”

Ça peut être un groupe de défense de choses qui peuvent paraître tout à fait bienveillantes c'est à dire des gens qui ne cherchent pas d'intérêt financier ou à renforcer les pouvoirs qui existent. Ça peut être des gens qui défendent l'agriculture bio ou les prisons... et chacun écoute ce qu'il veut.



Pensez-vous que ces pressions extérieures puissent-être constructives ?

Pleins de gens ont plein d'idées mais elles ne remontent pas jusqu'aux décideurs. En tout cas je crois que le grand absent de la politique, c'est la volonté politique. Si vous cherchez vous allez trouver, mais pas tout seul car vous n'êtes pas un génie donc il faut le faire avec les personnes concernées, il faut trouver avec les gens.

“ Élaborer une politique avec les gens concernés parce qu'on a forcément plus de finesse sur leur profession ”

Quand on discute avec les professionnels d'un secteur, ils vont vous parler de leurs demandes spécifiques. Si vous prenez des mesures pour les libraires, alors les bibliothécaires ne sont pas contents... Mais si vous les mettez ensemble, les questions s'éclaircissent. Il faut avoir leurs points de vue avant de décider. Quand on arrive à des propositions qui sont communes à tout un secteur, c'est la co-élaboration. Élaborer une politique avec les gens concernés parce qu'on a forcément plus de finesse sur leur profession.

Selon vous, où se place la limite entre les pressions légales et moralement acceptables, comme le lobbying citoyen ou privé, et les pratiques abusives ?

Là où ça devient dangereux c'est quand ces lobbys arrivent à s'infiltrer dans les réunions décisionnelles. On le voit dans les questions d'énergie, de santé, dans tous les secteurs importants financièrement.

Des partis et des syndicats sont aussi directement financés. Ce n'est même plus du lobbying c'est de la captation. Lors de mon arrivée au Parlement par exemple, j'ai démissionné de toutes les présidences que j'avais de mon syndicat, des associations... J'ai démissionné de tout pour ne pas être en conflit d'intérêt. D'autres députés représentaient les intérêts de leur secteur au sein même du Parlement.

“Là où ça devient dangereux c'est quand ces lobbys arrivent à s'infiltrer dans les réunions décisionnelles”

En France, Robert Alezan détenait à l'époque une grande partie de l'espace médiatique, et quand il s'est fait élire il ne venait que quand on parlait de médias. Le parti Rassemblement pour la République (RPR) envoyait au Parlement tous les anciens dirigeants de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), qui ne venaient que pour les questions agricoles.

Vous auriez des exemples de ce type de dérive ?

Il y a toujours eu des gens achetés et pas forcément par une valise de billets. Cela pouvait être de l'immobilier, par des avantages, grâce au lobby auto, vous aviez une belle bagnole en cadeau. Je recevais des bouquins... ça ne valait pas grand chose mais le système du cadeau est quasiment institutionnel dans tous les domaines. La corruption règne.

“Le système du cadeau est quasiment institutionnel dans tous les domaines. La corruption règne”

À l'époque, les écolos n'intéressaient pas beaucoup les lobbys parce qu'au Parlement on était le quatrième groupe. Ils s'intéressaient plus aux sociaux-démocrates et au groupe chrétien démocrate. Quand il venait voir les écolos c'était pour essayer de les embobiner ou les menacer.

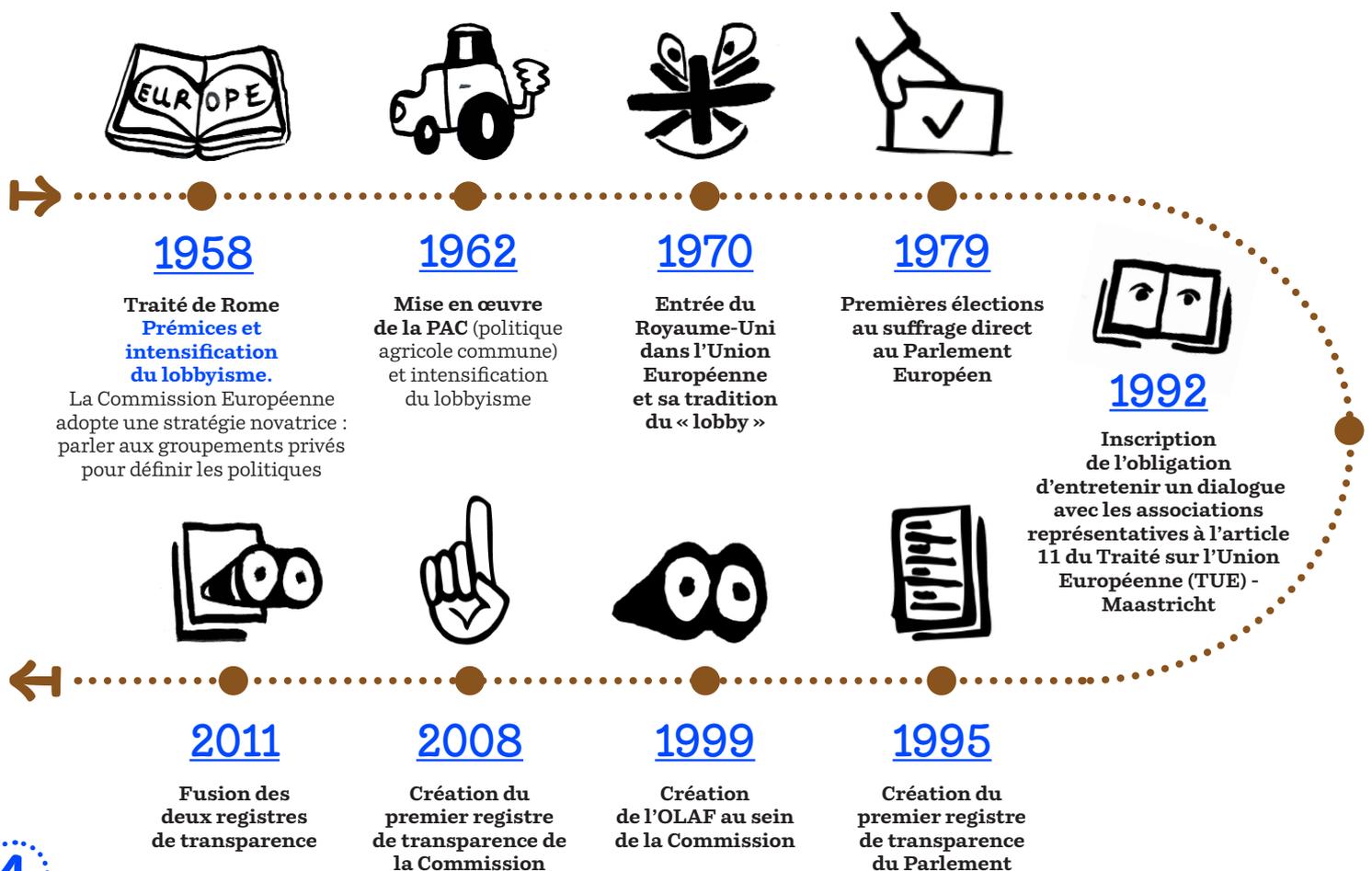
“On perd souvent à jouer sans tricher”

Tout le monde rêve ou d'être corrompu pour se faire des thunes, ou corrupteur pour obtenir ce qu'il veut. Et un des signaux : dès qu'il y a quelqu'un qui est accusé, traîné devant un tribunal pour corruption, tant qu'il n'est pas condamné il sera toujours réélu, parce qu'avec eux on peut s'arranger. Avec un austère qui est dans la rigueur, on ne peut pas, il n'écouterà pas si on veut tricher. Parce que je vous le dis, on perd souvent à jouer sans tricher.

*Propos recueillis par Margaux Basch
Écoutez l'entretien complet ici :*



LA PETITE HISTOIRE

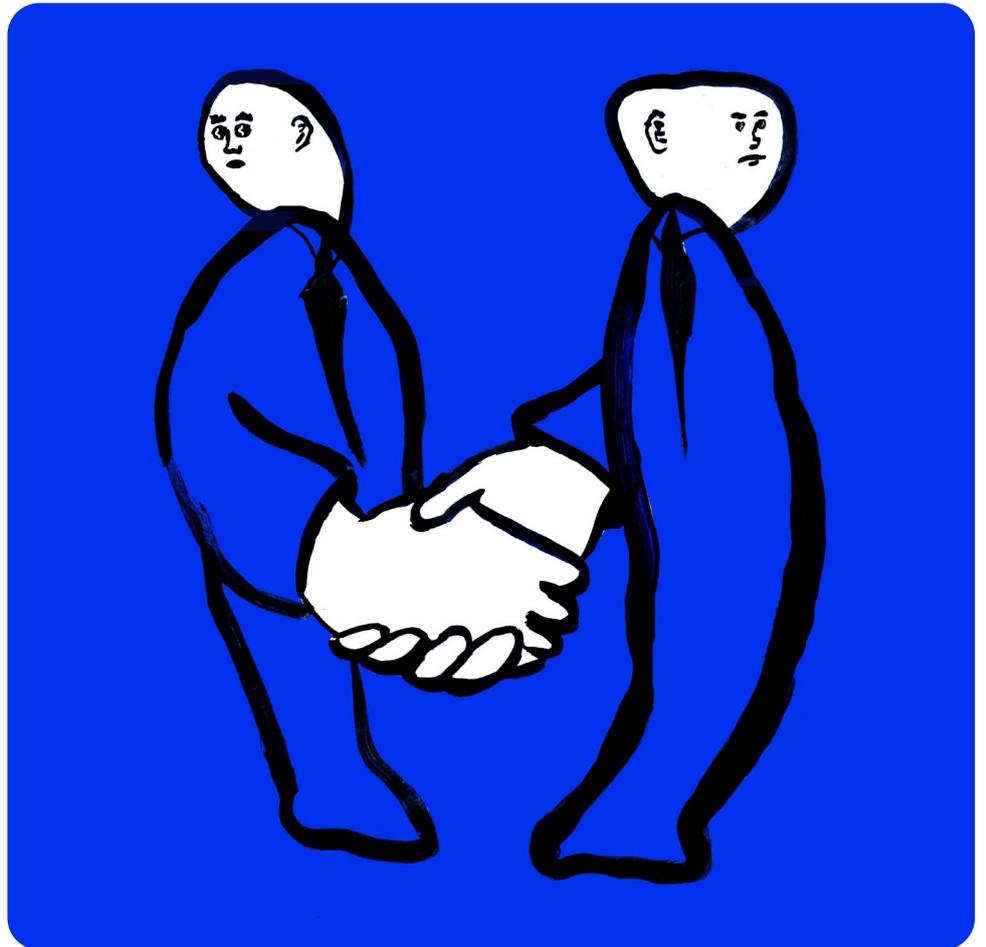


Des centaines de milliers d'euros en billets retrouvés aux domiciles de députés européens ; une valise d'argent liquide évacuée à la demande d'une des vice-présidentes du Parlement européen ; un État, le Qatar, à la manœuvre pour influencer les lois européennes... Presque caricaturaux, tout droit sortis d'un vieux polar, ces faits sont pourtant bien réels et ont été révélés le 9 décembre 2022, lorsque l'affaire du Qatargate éclate. A l'époque, la presse européenne parle de « séisme » et la présidente du Parlement, Roberta Metsola, prononce un discours martial : « Le Parlement européen est attaqué. La démocratie européenne est attaquée. » Une série de mesures fortes sont ensuite annoncées. Au cœur de l'affaire se trouvent l'ancien eurodéputé Pier-Antonio Panzerri et Eva Kailí, eurodéputée et à l'époque l'une des vice-présidentes du Parlement, accusés d'avoir voulu saboter une résolution du Parlement européen sur la situation des droits de l'homme au Qatar, à quelques semaines de la Coupe du monde 2022. Après avoir échoué à l'enterrer, les deux parlementaires vont tenter d'en modifier le contenu pour en édulcorer la teneur. Eva Kailí se défendra devant le Parlement d'avoir été « la seule à dire que le Qatar est un leader en matière de droit du travail. [...] Malgré tout, certains ici appellent à les discriminer. Ils les intimident et accusent tous ceux qui s'engagent avec eux de corruption ». Des propos qui ressembleraient presque à des aveux. La résolution sera finalement votée le 24 novembre 2022, quelques jours avant l'éclatement de l'affaire de corruption.

UNE RÉPONSE AVORTÉE

Après l'attaque, la riposte. Quatre jours après ces révélations, le Parlement européen a déchu Eva Kailí de ses fonctions de vice présidente. Les lobbyistes originaires du Qatar ont vu leurs accès au Parlement suspendus. Plusieurs règles ont également été adoptées, suivant le plan de Roberta Metsola : les élus ont interdiction d'exercer une activité de lobbying au sortir de leur mandat pendant une période de six mois, les déclarations de conflits d'intérêts doivent désormais être plus détaillées et les eurodéputées doivent déclarer leur patrimoine en début et fin de mandat... Mais tout cela ne va pas assez loin, selon de nombreux observateurs.

Car les chantiers sont encore nombreux en raison de « la relation de proximité historique forte entre le régulateur européen et les groupes d'intérêts » alors que, de son côté, la « société civile européenne [est] faiblement organisée » peut-on lire dans un livre blanc de l'Observatoire de l'Éthique Publique, un groupe de réflexion français, intitulé « Un après le Qatargate, comment



mieux protéger l'Union européenne contre les conflits d'intérêts et la corruption ? ». Dans ce rapport très critique, les chercheurs écrivent que « le système actuel [...] est défaillant, et nous estimons que la principale raison de cet échec tient à ce que la transparence est considérée comme une panacée » au détriment d'un contrôle extérieur qui serait indépendant et qui pourrait également décider de sanction. Pour l'instant, les organes d'éthique créés par l'Union européenne sont purement consultatifs et sont souvent composés de membres des institutions européennes. « En matière d'éthique et d'intégrité publique, c'est donc l'autorégulation et l'auto-discipline qui prévalent » concluent les auteurs du Livre blanc, et ce même après les mesures prises à la suite du scandale du Qatargate.

Le Qatargate a donc secoué les institutions européennes et le microcosme bruxellois. Mais d'autres affaires ont eu encore moins d'échos. Selon un décompte réalisé par Follow the Money, une plateforme dédiée à l'investigation, 163 députés sur 705 sont impliqués dans 253 affaires au total, d'importance diverse. 45 de ces affaires impliquent de la corruption et 44 du détournement d'argent ou de la fraude. Une nouvelle affaire d'ingérence étrangère a récemment défrayé la chronique : les services secrets tchèques ont assuré avoir démantelé un réseau de désinformation russe impliquant des eurodéputés. Une enquête a été ouverte par la justice belge le 11 avril.

UN ARSENAL DE PROPOSITIONS ANTI-CORRUPTION

À l'approche des élections européennes, la lutte contre la corruption ne fait pas partie des grands sujets de campagne. De nombreux candidats nationalisent ce scrutin et s'éloignent des enjeux européens. Les associations anticorruption alertent pourtant encore : « Il y a un continuum de menaces sur la probité, qui met en danger la démocratie, s'inquiète Kahina Saadi, secrétaire générale de l'association Anticor. La corruption est peut-être plus facile à appréhender quand elle vient d'États étrangers, mais il ne faut pas oublier que les entreprises aussi peuvent corrompre. »

L'association française a donc publié 12 propositions en vue des élections, tout comme Transparency International, qui en a soumis 8 dans un manifeste. Parmi les idées qui se rejoignent : la création d'un organe éthique européen doté d'un pouvoir de sanction et d'enquête. Un « Organe pour les normes éthiques » a bien été adopté à la dernière minute par le Parlement, fin avril, mais il s'agit seulement d'une « ébauche » écrit Transparency. *M.D*

Ingérences étrangères à l'Europe : dans quel but ?



Qu'il s'agisse du Qatar, du Maroc, de la Russie ou de la Chine, les soupçons d'ingérence étrangère au Parlement européen se multiplient. L'enjeu semble de taille à en juger par les valises de cash retrouvées au domicile d'élus européens dans l'affaire du Qatargate. Qu'en est-il vraiment ? L'À-Propos revient sur les motivations qui incitent ces Etats à acheter les faveurs d'eurodéputés peu scrupuleux.

par Laure Brillaud

1,5 millions d'euros saisis aux domiciles d'anciens et actuels parlementaires européens... De tels montants interrogent sur les raisons des efforts colossaux déployés pour influencer le cours des processus décisionnels bruxellois.

ÉTOUFFER LES CRITIQUES ET REDORER SON BLASON À L'INTERNATIONAL

Les Etats ingérents sont avant tout animés par une volonté de contrôler leur image sur la scène internationale. Pour le Qatar, il s'agissait en 2021 d'endiguer les critiques concernant la situation des droits de l'homme dans le pays. « Le Qatar avait alors entrepris une vaste opération de blanchiment de réputation au niveau mondial. » déclare Daniel Freund, eurodéputé vert allemand.

Le Qatargate a également révélé les pratiques abusives du Maroc en matière de relations publiques. D'après le mandat d'arrêt émis par la police belge, il aurait tenté d'infiltrer la Commission parlementaire spéciale enquêtant sur l'utilisation du logiciel espion Pegasus par certains Etats dont le Maroc.

Un autre enjeu de taille pour le pays est de faire valoir au sein du Parlement sa position sur la question du Sahara occidental, cette langue de terre située au sud de son territoire revendiquée à la fois par le Maroc et le Front Polisario, mouvement indépendantiste sahraoui soutenu par l'Algérie.

Selon une source interne au Parlement, Bruxelles est devenu un terrain de jeu privilégié pour des guerres de proxy entre Etats tiers : le Maroc contre l'Algérie, le Qatar contre les Emirats arabes unis. Ces luttes d'influence se mènent par groupes d'amitié interposés, via des questions parlementaires écrites à charge contre le pays adverse ou des interventions critiques lors d'auditions publiques.

LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, MOTEUR DE L'INFLUENCE ÉTRANGÈRE

Autre ligne de mire : les accords commerciaux. Le Qatar aurait ainsi tenté d'influencer les négociations relatives à la libéralisation des visas Schengen pour les ressortissants qataris. La manœuvre aurait pu fonctionner si la procédure n'avait pas été gelée depuis les révélations. Pour le Maroc, l'enjeu concerne des accords de libre-échange sur la pêche et l'agriculture avec Bruxelles incluant le Sahara occidental. Depuis près de dix ans, ceux-ci sont systématiquement retoqués par la Cour de justice de l'UE pour non-respect du consentement du peuple sahraoui.

Sur ces questions, « le Parlement européen est devenu une cible de premier plan pour les acteurs étrangers car il joue un rôle grandissant sur la scène politique en matière de libre échange et de normes environnementales, sociales et sanitaires. » explique Daniel Freund.

MÉCONNAISSANCE DES MÉCANISMES EUROPÉENS

On peut s'étonner que des pays tiers déploient autant d'efforts et d'argent pour influencer sur les décisions d'une institution qui ne dispose que de compétences très limitées en matière de politique extérieure. Certes mais « elle dispose de soft power », argumente Nick Aioassa, Directeur de la branche européenne de l'ONG anti-corruption Transparency International. Autrement dit, son opinion compte même lorsqu'elle s'exprime par le vote de textes non contraignants, comme c'est le cas des résolutions.

Une source interne au Parlement relativise l'efficacité des pratiques d'ingérence étrangère. Il dénonce des enjeux surjoués et des services surfacturés par les agents à la manœuvre en interne - députés, assistants, lobbyistes et autres consultants en affaires publiques. « En se focalisant sur les problèmes d'ingérence étrangère, on omet un élément essentiel de la menace pour nos démocraties. C'est que celle-ci vient d'abord de l'intérieur. » conclut Nick Aioassa. Et d'ajouter « Les réponses apportées par l'institution font totalement l'impasse là-dessus. » **L.B**



ACCORDS DE PRINCIPE ET REFUS CATEGORIQUES

Un nouveau "contrôleur d'éthique"

À la suite du Qatargate, les travaux conjoints de la Commission et du Parlement européens ont conduit à la proposition de créer un Organisme d'éthique indépendant (ci-après "Organisme"). Celui-ci devrait mieux contrôler les pratiques de l'ensemble des membres des huit institutions européennes (Parlement, Commission, Conseil européen, Cour de Justice, Banque centrale européenne, Cour des comptes européenne, Comité économique et social européen, Comité européen des régions).

Ces missions semblent claires : l'Organisme peut enquêter sur n'importe quel membre de ces institutions et accéder aux documents administratifs nécessaires pour y procéder, protège les lanceurs d'alerte au sein des institutions et conseille les institutions pour réduire les manquements à l'éthique dans leurs effectifs.

Si un manquement est établi par l'un de ces membres, l'Organisme transmet dans un premier temps des recommandations au membre concerné. Si les manquements ne sont pas arrêtés, l'Organisme propose des sanctions applicables par l'institution d'origine du membre concerné, qui décide sous une période de 20 jours de la marche à suivre. À la fin de cette période, les recommandations de l'Organisme sont rendues publiques ainsi que la décision argumentée de l'institution concernée par la demande de sanction.

Néanmoins, de nombreuses critiques ont pointé du doigt l'inefficacité d'un système de contrôle externe aux institutions, dont la visibilité et la légitimité pourraient être contestées, bien que juridiquement ancrées.

Le texte établissant la création de l'Organisme a été adopté à 56 % des voix au Parlement européen le 25 avril 2024. Sur les 540 votes, les résultats par groupe sont les suivants :

LES GROUPES MAJORITAIREMENT POUR

- Renew Europe :**
90 sur 102 députés ont voté
- Les Verts :**
62 sur 72 députés ont voté
- Sociaux démocrates :**
102 sur 140 députés ont voté
- La gauche :**
28 sur 37 députés ont voté

LES GROUPES MAJORITAIREMENT CONTRE

- EPP (chrétiens démocrates) :**
136 sur 177 députés ont voté
- Conservateurs et réformistes :**
48 sur 68 députés ont voté
- Identité et Démocratie :**
42 sur 59 députés ont voté
- non rattachés à un groupe :**
32 des 50 députés ont voté

Nomination des commissaires européens en septembre 2024

Si la nomination des commissaires européens ne relève principalement des Etats membres qui proposent les candidats, leur éthique sera également contrôlée par cet Organisme, parce qu'ils feront partie de la Commission européenne une fois nommés. En revanche, leur nomination émerge de longs débats internes et politiques. On peut alors se demander si les nominations en tant que telles ne devraient pas faire l'objet d'un contrôle d'éthique tout aussi minutieux de la part de l'Organisme.

ILS ET ELLES ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

↓
 Martin Delacoux - **rédacteur**
 Laure Brillaud - **rédatrice**
 J. J. - **rédacteur**
 Théophile Joos - **rédacteur**

↓
Photographe
 Louis Witter

↓
Prise son
 Margaux Basch

↓
Direction artistique
 Margot Soulat

↓
Illustrations
 Margot Soulat

↓
Conception graphique
 Clémence Rivalier

↓
Directrice de publication
 Charlotte Culine

.....
Rédaction
 contact@lapjournal.fr

Service abonnement
 abonnement@lapjournal.fr

Abonnement France métropolitaine
 9€ par mois
 90€ par an

Impression
 EstImprim

Dépôt légal à parution
 ISSN en cours /
 CPPAP en cours

www.lapjournal.fr

L'AVEC À-PROPOS
 22 BOULEVARD
 BARBÈS
 75018

LE MOT DE LA SEMAINE

LOBBY

"Lobby" vient du latin *laubia, lobia* «promenade couverte dans un monastère». Celui-ci a évolué de l'anglais *lobby*, qui désigne un grand hall d'entrée. Ce terme aurait progressivement dérivé pour désigner les conversations d'influence prenant place dans ces lieux de rencontre plus ou moins fortuite, parallèlement aux salles de réunions importantes. Le *lobby* est littéralement l'antichambre des négociations politiques.

participez à la construction du journal ici

